

**65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité  
- Proposition d'aide à la création d'un CAMPUS  
Enfance-Jeunesse-Loisirs à LA WANTZENAU**

**Rapport n° CP/2019/004**

**Service gestionnaire :**  
J530 - Service des sports

**Résumé :**

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au moyen de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain des territoires d'Action Nord et de l'Eurométropole le 11 décembre 2017.

Le projet d'attractivité et de développement de création d'un Campus Enfance – Jeunesse – Loisirs à La Wantzenau, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires suivants : assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes / conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public / aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi.

Il a pour ambition de mettre à niveau des équipements sportifs, éducatifs, socio-éducatifs et culturels à vocation supra-communale en vue de préparer l'avenir et l'accueil d'habitants supplémentaires, répondre à des nouveaux besoins et usages mutualisés et créer du lien social et intergénérationnel.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une contribution financière totale du Département de 1 286 302 euros pour ce projet, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, et d'approuver les termes des projets de conventions de partenariat "Création d'un campus Enfance - Jeunesse - Loisirs" et d'utilisation des installations sportives.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain des territoires d'Action Nord et de l'Eurométropole, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Les Communes de La Wantzenau, Gamsheim et Kilstett, membres notamment du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du collège d'enseignement secondaire (CES) de La Wantzenau, ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole le 7 février 2018 (pour La Wantzenau) et du Territoire Nord le 18 janvier 2018 et le 22 janvier 2018 (pour Gamsheim et Kilstett).

La Commune de La Wantzenau ambitionne d'accueillir 1 200 habitants de plus d'ici 2030 pour atteindre 7 300 habitants. 750 logements dont 350 logements sociaux seront construits dans les prochaines années. L'arrivée de nouvelles populations et l'évolution des aspirations des habitants actuels, poussent la Commune à engager une réflexion autour de l'offre de services publics sportifs, éducatifs, socio-éducatifs, culturels et des équipements qui les abritent.

Ainsi, la Commune de La Wantzenau a réalisé son projet urbain, basé sur des projets de vie autour de quatre objectifs :

- développer le lien entre tous les utilisateurs des services proposés par la Commune : habitants actuels et futurs de la Wantzenau, ainsi que ceux de Gamsheim et de Kilstett, les associations des trois communes, les entreprises du secteur ;
- imaginer de nouveaux services aux publics : master class musicales et artistiques, accès aux outils numériques avec un accompagnement technique et pédagogique adaptés aux publics ;
- permettre un libre accès aux équipements sportifs pour encourager la pratique auto-organisée, synonyme de bien-être et de lien social : piste d'athlétisme, city stade, skate-park ;
- mutualiser les espaces entre la structure périscolaire, l'établissement d'enseignements et de pratiques artistiques, le relais d'assistants maternels, les écoles maternelles et primaire, le collège et les équipements sportifs.

Le projet mené par la Commune de La Wantzenau, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et le Département vise ainsi à développer un véritable Campus Enfance-Jeunesse-Loisirs, à proximité du collège et d'équipements sportifs existants. Tous les projets qui découlent de cette ambition ont été réfléchis en concertation avec la population, en particulier avec les jeunes et le Conseil des Aînés :

- la construction au sein d'un même pôle, d'un groupe scolaire (écoles maternelle et primaire, structure périscolaire) et de l'école de musique, dont l'ambition sera d'évoluer vers un véritable établissement d'enseignements et de pratiques artistiques. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de La Wantzenau pour un budget d'investissement de 1 940 000 € HT (périscolaire) et de 1 114 300 € HT (école de musique), subventionnés en partie par l'Etat (via la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) et la Caisse d'Allocations Familiales ;
- la rénovation du Gymnase du collège, à vocation intercommunale, ouvert aux collégiens de Gamsheim, Kilstett et La Wantzenau ainsi qu'aux associations sportives, socio-éducatives et culturelles du territoire. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIVU du collège de la Wantzenau pour un budget d'investissement de 1 041 000 € HT ;

- la rénovation de la piste d'athlétisme à vocation intercommunale : ouverte aux collégiens, aux associations du territoire, aux salariés des entreprises de la zone économique sur le temps de midi, répondant ainsi à de nouvelles pratiques sportives et de loisirs. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de La Wantzenau, pour un budget d'investissement de 664 100 € HT, subventionnés en partie par l'Etat (via la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) ;
- la rénovation thermique et fonctionnelle du Dojo et des terrains de tennis couverts à vocation intercommunale ouverts aux collégiens, élèves de primaire, clubs et associations de judo, de karaté, de krav maga et de shiatsu dont les licenciés viennent d'autres Communes. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de La Wantzenau pour un budget d'investissement de 491 672 € HT, subventionnés en partie par la fédération française de tennis ;
- la création d'un skate-park et d'un city stade en libre accès et non clôturés, espaces de lien social pour la jeunesse. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de La Wantzenau pour un budget d'investissement de 164 100 € HT.

Les modalités de mise à disposition des équipements sportifs utilisés par les collégiens sont précisées dans un projet de convention d'utilisation qui portera sur 15 ans :

- avec la gratuité d'utilisation sur 15 ans pour les équipements communaux ;
- avec la gratuité d'utilisation sur 8 ans et des tarifs négociés en vigueur pendant 7 années pour le gymnase appartenant au SIVU du collège de la Wantzenau.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une contribution financière d'un montant total de 1 286 302 € pour ce projet et d'approuver les termes des projets de conventions partenariales à conclure dans ce cadre, ainsi que les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives, joints au présent rapport.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000,00 €	42 310 099,00 €	1 286 302,00 €

La commission territoriale de l'Eurométropole a rendu un avis favorable sur l'éligibilité du projet de création d'un Campus Enfance – Jeunesse – Loisirs à La Wantzenau au Fonds de développement et d'attractivité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain des territoires d'action Nord et de l'Eurométropole, le projet de développement et d'attractivité « Création d'un Campus Enfance – Jeunesse – Loisirs à La Wantzenau » détaillé en annexe à la présente délibération ;*
- *dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet en accompagnement et conseil auprès des Maires des Communes de Gamsheim, Kilstett et de La Wantzenau et de leurs adjoints, des directeurs de structures, en vue d'adapter leurs équipements publics et orientations aux besoins des habitants, en écho aux enjeux départementaux ;*
- *décide d'attribuer une contribution financière de 312 300 € au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du collège d'enseignement secondaire de La Wantzenau, pour le projet de restructuration du gymnase du collège de La Wantzenau, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*
- *décide d'attribuer une contribution financière de 199 230 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de restructuration de la piste d'athlétisme de La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*
- *décide d'attribuer une contribution financière de 147 502 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de rénovation thermique du Dojo et des terrains de tennis couverts de La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*
- *décide d'attribuer une contribution financière de 16 410 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de construction d'un skate park et d'un city stade à La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*
- *décide d'attribuer une contribution financière de 388 000 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de construction d'une structure périscolaire au sein du nouveau groupe scolaire à La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*
- *décide d'attribuer une contribution financière de 222 860 € à la Commune de la Wantzenau pour le projet de construction d'un établissement d'enseignements et de pratiques artistiques au sein du nouveau groupe scolaire à La Wantzenau au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*
- *approuve les termes du projet de convention de partenariat, pour le projet de développement et d'attractivité «Création d'un Campus Enfance – Jeunesse – Loisirs à La Wantzenau », les termes du projet de convention de mise à disposition des équipements sportifs aux collégiens et les termes des projets de conventions financières joints en annexe, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de la Wantzenau, le syndicat intercommunal à vocation unique du collège d'enseignement secondaire de la Wantzenau.*

*Elle autorise son président à signer la convention de partenariat, la convention de mise à disposition des équipements sportifs aux collégiens, et les deux conventions financières jointes en annexes à la présente délibération.*

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY